

cune convocation ne peut leur être adressée par l'autorité militaire, et ils n'ont pas à lui faire cortège, comme les officiers militaires sans troupe.

C'est au Gouverneur seul qu'il appartient de les inviter à se rendre aux revues, comme à toute cérémonie officielle ayant le même caractère ; cette invitation ne saurait, d'ailleurs, rester facultative : elle doit constituer un ordre. Elle spécifiera la tenue à porter et leur lieu de réunion, qui sera généralement l'Hôtel du Gouvernement.

Ne devant pas faire partie du personnel passé en revue, les officiers du Commissariat et du corps de santé se joindront au cortège de fonctionnaires civils accompagnant le Gouverneur. Ils assisteront donc à la revue sans y prendre part, en corps et au rang qui revient à chacun des deux services.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien prescrire les mesures nécessaires pour la mise à exécution, quand il y aura lieu, de ces dispositions, de nature, je l'espère, à prévenir des conflits regrettables dans l'avenir.

L'insertion de la présente circulaire au *Bulletin officiel de l'Administration des Colonies* tiendra lieu de notification.

Recevez, etc.

Signé : EMILE JAMAIS.

N° 525. — CIRCULAIRE du Sous-Secrétaire d'Etat des Colonies. — Mesures à prendre pour faciliter l'émigration.

Le Sous-Secrétaire d'État des colonies à MM. le Gouverneur général de l'Indo-Chine et les Gouverneurs des Colonies.

(Cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat des Colonies.)

Paris, le 17 août 1892.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR, — J'ai l'honneur d'appeler votre plus sérieuse attention sur les mesures à prendre pour faciliter et développer l'émigration des Français dans nos colonies.

Si cette émigration ne nous donne aujourd'hui que des résultats hors de proportion avec ceux que nous devons chercher à atteindre, il ne faut pas l'attribuer, comme on le fait parfois, à une répugnance invincible, de la part de nos compatriotes, à porter au loin leur activité et leur travail. L'histoire de la colonisation française contredit cette affirmation ; et nous voyons chaque jour des Fran-